



La lettre de la sénatrice

*Jeudi 12 février 2026
Lettre d'information bimensuelle n°91*

Madame, Monsieur, Chers (ères) Elus (es),

Ces dernières semaines nous rappellent, s'il en était besoin, que l'action publique ne peut jamais se dissocier ni du réel vécu par nos territoires, ni des principes fondamentaux qui fondent notre République.

L'annonce ce week-end par le Premier Ministre de la publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) par décret interroge profondément. Cette programmation engage l'avenir énergétique de la France pour les années à venir. Un tel choix mérite un débat parlementaire plein et entier. Gouverner par décret sur des orientations aussi structurantes affaiblit le débat démocratique et prive la représentation nationale de son rôle.

Pendant ce temps, la Dordogne subi de nouvelles crues. Derrière les chiffres et les arrêtés de catastrophe naturelle, il y a des familles, des agriculteurs, des commerçants touchés dans leur quotidien et des élus mobilisés sur ces évènements à répétition. Ils nous obligent à renforcer la prévention, l'aménagement du territoire et l'accompagnement rapide des sinistrés.

Sur notre territoire aussi, l'annonce de la suppression de 28 postes dans les collèges et lycées et de 11,5 postes dans les écoles suscite une inquiétude légitime des élus et de la communauté éducative. L'école est le cœur battant de nos communes rurales. Chaque fermeture fragilise un peu plus la vie locale et l'égalité des chances.

Je continuerai donc à me battre au Parlement contre la logique purement comptable qui l'emporte sur l'ambition éducative et l'aménagement équilibré du territoire.

Enfin, le retour de la loi Duplomb à l'Assemblée nationale relance un débat crucial sur notre modèle agricole. Entre impératifs économiques, atteintes environnementales et santé publique, le dialogue doit être exigeant et respectueux. Les agriculteurs ont besoin de perspectives claires et de soutien pour vivre dignement de leur métier. Mais les choix législatifs doivent aussi répondre aux attentes de la société et aux enjeux écologiques.

Face à ces défis démocratiques, climatiques, éducatifs et agricoles une conviction demeure : nous devons conjuguer exigence démocratique, justice territoriale et solidarité. C'est à cette condition que la République restera vivante et fidèle à ses promesses.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Très chaleureusement,

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

Lutte contre l'exploitation sexuelle en ligne : une réponse encore incomplète



Le 10 février, le Sénat a adopté en première lecture une proposition de loi visant à lutter contre l'exploitation sexuelle en ligne pour laquelle je portais la voix de mon groupe CRCE-K.

L'intention initiale de ce texte était de protéger les personnes vulnérables notamment les jeunes et les mineurs face aux nouvelles formes de prostitution numérique.

Il s'agissait de combler un vide juridique face au développement massif de la vente de services sexuels virtuels personnalisés sur des plateformes comme OnlyFans ou MYM. Ces multinationales, qui prélèvent des commissions importantes et génèrent des profits considérables, organisent un modèle d'« ubérisation » de l'exposition sexuelle : pression des algorithmes, absence de protection sociale, revenus très inégalement répartis, forte précarité des créatrices – majoritairement des femmes.

Nous partagions cet objectif, celui de reconnaître que l'exploitation sexuelle ne disparaît pas parce qu'elle est numérisée, et adapter l'infraction de proxénétisme à ces nouvelles pratiques, y compris en sanctionnant l'achat de services sexuels virtuels personnalisés.

En commission, le texte a été recentré sur la création d'une infraction d'« exploitation sexuelle en ligne », inspirée de la lutte contre la traite des êtres humains, avec des sanctions renforcées, notamment en cas de faits commis sur des mineurs. Pour élargir la portée du dispositif, le gouvernement a tout de même fait adopter un amendement visant à sanctionner les consommateurs, à condition qu'ils aient connaissance de faits d'exploitation sexuelle en ligne. Si ces avancées vont dans le bon sens, elles ne suffisent pas. La responsabilité structurelle des grandes plateformes et la question de la pénalisation des clients restent largement éludées.

Pour ces raisons, le groupe CRCE-K a choisi de s'abstenir, tout en réaffirmant la nécessité de mieux protéger les personnes vulnérables face à un modèle d'exploitation numérique mondialisé et profondément inégalitaire.

[Retrouvez mon intervention ici](#)

Budget 2026 : l'essentiel à retenir pour les communes

Adopté après un long parcours parlementaire et un recours au 49.3, le budget 2026 acte un effort important demandé aux collectivités estimé par le gouvernement à 2 milliards d'euros. S'il est inférieur aux annonces initiales, son impact reste réel sur les finances locales.

Communes : exonérées du Dilico, mais sous pression

Le Dilico est reconduit à hauteur de 740 M€, mais les communes en sont totalement exonérées. L'effort repose principalement sur les intercommunalités, les départements et les régions, avec des conséquences attendues sur l'investissement local.

DGF gelée en 2026

La DGF est maintenue à son niveau de 2025 : ni baisse, ni revalorisation. Cette non-indexation sur l'inflation entraînera toutefois une baisse de la DGF pour une majorité de communes.
Les dotations de solidarité augmentent mais à enveloppe constante : DSU : +140 M€

Moins de moyens pour l'investissement et la transition écologique

Le projet de fusion des dotations d'investissement (DSIL, DETR, DPV) est abandonné.

La DSIL est confirmée en baisse de 200 M€.

Le Fonds vert passe de 1,15 Md€ en 2025 à environ 840 M€ en 2026, après avoir déjà été divisé par deux l'an dernier.

Formation des agents : alerte sur le CNFPT

Le plafonnement de la cotisation versée au CNFPT entraîne une ponction sur les collectivités estimée entre 16 et 40 M€, suscitant une vive inquiétude des élus quant à l'avenir de la formation des agents territoriaux.

Une prime de 500 € pour les maires

La prime annuelle de 500 € nets promise aux maires est confirmée. Versée via les communes, elle vise à compenser partiellement les missions exercées pour le compte de l'État.

Logement et autres mesures à retenir

Fusion des taxes sur les logements vacants, avec possibilité pour les communes d'augmenter les taux ;

Création d'un statut du bailleur privé ;

Mise en place d'un dispositif d'assurance et de mutualisation pour les collectivités en cas d'émeutes ;

Prolongation du zonage ZRR pour certaines communes jusqu'en 2029.



Polices municipales : plus de pouvoirs, moins d'État ?

Le mardi 10 février 2026, le Sénat a adopté en première lecture, par 290 voix contre 24, le projet de loi relatif à l'extension des prérogatives, des moyens, de l'organisation et du contrôle des polices municipales et des gardes champêtres, plus de vingt-cinq ans après la loi de 1999 qui en fixait le cadre.

Le texte prévoit notamment la possibilité, pour les communes volontaires, d'autoriser leurs agents à dresser des amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour 16 infractions : usage de stupéfiants, occupation illicite de halls d'immeuble, vente à la sauvette, port d'armes blanches ou encore outrage sexiste.

Présentée par le gouvernement comme une réponse à la « délinquance du quotidien », cette réforme élargit considérablement les missions des policiers municipaux, avec de nouveaux pouvoirs de contrôle, d'intervention et même, à titre expérimental, l'usage de drones. Le gouvernement s'est fermement opposé à un amendement reversant aux communes les amendes forfaitaires. Les sénateurs sont passés outre, et l'amendement a été adopté. Il reste à savoir quel sera le sort de cette disposition à l'Assemblée nationale où il sera examiné prochainement.

Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, 3.812 collectivités disposent de leur police municipale, pour un total de plus de 28.000 agents. Un chiffre en hausse de 45 % entre 2012 et 2023.

Avec mon groupe CRCE-K, nous nous sommes opposés à cette réforme, qui constitue un glissement préoccupant des missions régaliennes de l'État vers les collectivités locales. En laissant aux communes le soin de décider de ces nouvelles compétences, le gouvernement prend le risque d'une sécurité à deux vitesses, dépendante des moyens et des choix politiques locaux.

Nous avons réaffirmé que la sécurité doit rester une mission nationale, fondée sur l'égalité territoriale, la prévention et des moyens renforcés pour la police nationale et la gendarmerie, plutôt que sur un transfert de responsabilités dicté par le désengagement de l'État.

Communes nouvelles : sécuriser et relancer une dynamique locale

Le Sénat a adopté jeudi 5 février une proposition de loi visant à donner une nouvelle impulsion aux communes nouvelles, un outil dont la dynamique s'est fortement ralentie ces dernières années. Après une phase de fort développement entre 2016 et 2019, les créations ont presque cessé depuis 2020. Alors que 748 communes nouvelles avaient vu le jour en quatre ans, seules 31 ont été créées entre 2020 et 2024, freinées par les crises successives et par une complexité administrative dissuasive.

Construite en lien étroit avec l'Association des maires de France, cette proposition de loi apporte des réponses concrètes aux difficultés rencontrées sur le terrain. Elle vise à simplifier les procédures de fusion, notamment lorsque les communes relèvent d'intercommunalités ou de départements différents, et à sécuriser les communes nouvelles dans la durée, en prolongeant certaines garanties financières comme l'éligibilité à la DETR.

Le texte cherche également à lever la crainte des effets de seuil, en permettant, à titre temporaire et encadré, des dérogations à certaines obligations afin de ne pas pénaliser les communes qui font le choix du regroupement. Il prévoit aussi des garde-fous pour préserver l'accès aux services publics locaux.

Un point a néanmoins suscité des interrogations : la possibilité, dans un cas très précis, d'une initiative du préfet lorsqu'une commune ne parvient pas à élire de conseil municipal. Ce dispositif reste strictement encadré, avec consultation de la population et accord des élus concernés.

Pour notre groupe, ce texte répond à des besoins concrets, apporte une sécurité juridique, des garanties financières, et renforce la démocratie locale. Les communes nouvelles ne sont ni une obligation ni une solution miracle, mais lorsqu'elles sont construites avec les habitants, elles permettent de maintenir des services publics, des écoles et une vie locale dynamique, notamment dans les territoires ruraux.

C'est pourquoi nous avons voté en faveur de cette proposition de loi, tout en regrettant qu'elle ne puisse être examinée à l'Assemblée nationale avant les élections municipales.



Courrier pour alerter sur la situation des ressortissants étrangers retraités

Avec 6 de mes collègues sénateurs, nous alertons Ministre de l'Intérieur, Laurent Nunez, au sujet de l'application excessivement rigide de la circulaire du 2 mai 2025 concernant l'ensemble des ressortissants étrangers retraités :

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



NICOLE BONNEFOY

SENATRICE DE LA
CHARENTE

VICE-PRESIDENTE DE LA
COMMISSION
AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE
DU SENAT

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE
DE LA CHARENTE

PRESIDENTE DE LA
COMMISSION MUTATION
ECOLOGIQUE ET
AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

Monsieur Laurent NUNEZ
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Paris, le 28 janvier 2026

Monsieur le Ministre,

Suite à la question d'actualité de ce jour, nous souhaitons confirmer l'alerte lancée au sujet de l'application excessivement rigide de la circulaire du 2 mai 2025 concernant l'ensemble des ressortissants étrangers retraités.

En réponse à notre précédent courrier en date du 2 décembre dernier, vos services nous expliquaient que la circulaire ne venait qu'apporter des « précisions administratives ». Force est de constater que cela n'est pas conforme à la réalité des situations rapportées dans nos territoires.

Nous sommes interpellés de manière récurrente dans nos circonscriptions par ces personnes qui ont construit leur projet de vie en France dans nos territoires et contribuent pleinement à la vie locale.

Vous indiquez ne pas avoir connaissance de ces dysfonctionnements manifestes. Nous tenons à votre disposition l'ensemble des saisines qui nous parviennent. De plus, la presse locale s'est fait largement l'écho de ces nouvelles difficultés d'accès à la nationalité française. La nécessité d'une révision de la circulaire susdite nous paraît essentielle pour rétablir la sécurité juridique des procédures de naturalisation.

En effet, l'interprétation stricte du critère « centres d'intérêt économique » discrimine aujourd'hui les demandes des retraités étrangers au motif que leurs pensions sont versées par leur pays d'origine. Quoi de plus normal pour des personnes retraitées et qui ont terminé leur carrière professionnelle ? Ces personnes se retrouvent donc dans l'incapacité de justifier de revenus d'origine française ou d'une activité économique sur le territoire.

Par ailleurs, cette application disproportionnée de la circulaire vient aussi percuter rétroactivement des demandes de naturalisation déposées il y a plusieurs années.

.../...



.../...

Une telle situation soulève une réelle incompréhension et apparaît en décalage avec l'esprit de la naturalisation, qui vise à reconnaître l'intégration sociale, culturelle et citoyenne des demandeurs, au-delà de l'origine de leurs ressources.

Nous saluons votre engagement d'étudier avec la plus grande attention cette problématique afin de corriger les anomalies et nous vous réitérons notre souhait de convenir d'un rendez-vous dédié afin d'échanger sur l'adaptation des critères de ressources applicables aux personnes souhaitant acquérir la nationalité française.

Nous appelons à la plus grande vigilance sur ce dossier car il impacte durement des parcours de vie au long cours qui ont choisi la France pour y vivre et participer à l'attractivité du territoire.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Nicole BONNEFOY
Sénatrice de la Charente

Nadia SOLLOGOUB
Sénatrice de la Nièvre

Patrice JOLY
Sénateur de la Nièvre

Serge MÉRILLOU
Sénateur de la Dordogne

Jean-Jacques LOZACH
Sénateur de la Creuse

Marie-Claude VARAILLAS
Sénatrice de la Dordogne

Éric JEANSANNETAS
Sénateur de la Creuse

Question écrite : Pénurie de vétérinaires en milieu rural

Alors que les éleveurs bovins ont de plus en plus de difficultés à trouver des vétérinaires qui se déplacent sur leurs exploitations et que la Région Nouvelle-Aquitaine porte depuis plusieurs années la création d'une école vétérinaire à Limoges sans obtenir le feu vert de l'Etat, je suis intervenue auprès de la



Question écrite : Manque de vétérinaires en milieu rural

Mme Marie-Claude Varaillas attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la pénurie de vétérinaires en milieu rural, et plus particulièrement en Dordogne.

Depuis plusieurs années, la Dordogne connaît une situation de désertification vétérinaire alarmante. De plus en plus de praticiens renoncent aux actes ruraux essentiels (prophylaxies, bilans sanitaires d'élevage, urgences), se concentrant sur les animaux de compagnie afin de maintenir l'équilibre économique de leurs structures.

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

**SENATRICE
DE
LA DORDOGNE**

**VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**MEMBRE DE LA DÉLEGATION AU
DROIT DES FEMMES**

**CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE**

CANTON ISLE MANOIRE

Cette situation entraîne des conséquences immédiates et lourdes pour les éleveurs : allongement des délais d'intervention, explosion des frais de déplacement supportés par les éleveurs, mise en danger du bien-être animal, fragilisation de la sécurité sanitaire des filières et remise en cause de la viabilité économique des exploitations agricoles.

Les vétérinaires engagés en milieu rural dénoncent unanimement des conditions d'exercice devenues intenables. Surcharge administrative, multiplication des contrôles et des procédures rendent l'activité rurale chronophage et peu rémunératrice. Cette réalité explique en grande partie la perte d'attractivité durable de ces territoires pour les jeunes diplômés.

Si le Gouvernement a engagé un renforcement des effectifs formés dans les écoles nationales vétérinaires, les professionnels soulignent que ces mesures, à elles seules, ne permettront pas de répondre à l'urgence, ni à la spécificité et à la pénibilité de la médecine vétérinaire rurale.

Par ailleurs, le projet de création d'une école vétérinaire à Limoges, au cœur d'un important bassin d'élevage, constitue une réponse structurante et cohérente face à la pénurie croissante de vétérinaires en milieu rural. Porté par la région Nouvelle-Aquitaine, ce projet vise à rapprocher la formation des réalités de terrain et à favoriser, dès le cursus, l'ancrage territorial des futurs praticiens.

Dans un contexte marqué par le recul de la médecine vétérinaire rurale et par l'augmentation des risques sanitaires ce projet apparaît complémentaire du renforcement des écoles nationales vétérinaires. Il gagnerait à être pleinement soutenu par l'État afin de contribuer efficacement à l'attractivité de l'exercice vétérinaire dans les territoires d'élevage et à la sécurisation durable des filières agricoles.

Aussi, elle lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour garantir une présence vétérinaire effective et durable en milieu rural, notamment en Dordogne, en renforçant les incitations à l'installation et à l'exercice en zone rurale, et en assurant que les politiques de formation ne se traduisent pas par une mise en concurrence inefficace entre écoles publiques et privées, au détriment de la qualité de la formation.

*« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06*

*

mc.varailles@senat.fr - 06 33 36 06 85

Question écrite : Hausse des tarifs postaux appliqués à la presse

J'ai alerté la ministre de l'aménagement du territoire sur la hausse des tarifs postaux appliqués à la presse de 7 % au 1er janvier 2026, alors que les accords conclus entre l'État et La Poste ne prévoyaient pas d'augmentation tarifaire. Une augmentation qui n'est pas sans conséquences pour nos territoires.



QUESTION ÉCRITE - Hausse des tarifs postaux appliqués à la presse.

Madame Marie-Claude Varaillas attire l'attention de Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargé de la Ruralité, sur la hausse des tarifs postaux appliqués à la presse.

Alors que les accords conclus entre l'État et La Poste ne prévoient pas d'augmentation tarifaire, les tarifs applicables à la presse ont été relevés de 7 % au 1er janvier 2026. Cette décision suscite une vive incompréhension de la part des éditeurs de presse locale, et en particulier du Syndicat de la Presse Agricole Rurale (SNPAR), qui y voient une remise en cause des engagements pris.

Cette hausse intervient dans un contexte déjà très fragilisé pour la presse de proximité. En effet, les dernières années ont été marquées par une dégradation sensible de la qualité du service de distribution, notamment par un allongement des délais d'acheminement. Ces dysfonctionnements ont entraîné des conséquences économiques significatives pour les éditeurs : pertes d'abonnés, multiplication des réclamations à traiter, ainsi que des charges financières supplémentaires liées à l'indemnisation des annonceurs.

La presse agricole, rurale et cynégétique joue pourtant un rôle essentiel dans la vitalité démocratique et territoriale. Profondément ancrée dans les territoires, elle diffuse une information locale, qualifiée d'information « du premier kilomètre », reposant sur des abonnements directs et un lien de confiance durable avec les acteurs locaux.

Afin de préserver cette richesse informationnelle et de garantir la pérennité d'une presse locale indépendante et accessible, elle lui demande que les tarifs postaux appliqués à la presse puissent être abaissés et qu'ils respectent les accords précédemment signés.

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PÉRIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varailles@senat.fr - 06 33 36 06 85

- Réponse à ma question écrite sur la préservation du tissu associatif: [ici](#)
- Réponse à ma question écrite sur le dispositif Cantine à 1 euro: [ici](#)

Truffes en folie à Sorges et Ligueux



Très heureuse d'avoir participé ce week-end à la 4e édition de « Truffes en folie » à Sorges et Ligueux, capitale de ce produit d'exception qui fait la fierté de notre territoire et qui met tout le monde d'accord.

Avec près de 700 repas servis dimanche à midi, dont 700 omelettes de truffe , c'est un sacré challenge relevé par les organisateurs et les nombreux bénévoles qui durant 3 jours nous font partager leur passion et leur savoir-faire.

Merci à toutes celles et ceux qui font vivre ces rendez-vous précieux et merci à Monsieur le Maire pour son invitation !

Justice à Périgueux : une vigilance indispensable

J'ai assisté à l'audience solennelle de rentrée du tribunal judiciaire de Périgueux, un moment important pour mesurer concrètement l'état de notre service public de la justice dans le département.

Les échanges ont confirmé une situation préoccupante : sous-effectifs persistants, conditions de travail fortement dégradées pour les personnels,

charge de dossiers très supérieure à la moyenne nationale — notamment en matière de protection de l'enfance — et, conséquence directe, un allongement des délais pour les justiciables. La mise en place récente d'un plan de réduction de l'activité civile illustre les limites d'un système soumis à une pénurie de moyens humains.

Face à cette réalité, j'ai souhaité interroger le garde des Sceaux par une question écrite afin d'obtenir des réponses claires sur l'état d'avancement du plan de recrutements annoncé pour la Dordogne, son calendrier réel et les mesures transitoires prévues pour répondre à l'urgence.

Garantir une justice accessible, humaine et égale sur l'ensemble du territoire n'est pas une option : c'est une exigence républicaine.

Je resterai pleinement mobilisée pour que le tribunal judiciaire de Périgueux dispose des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions au service de toutes et tous.



Carte scolaire en Dordogne

Dans un contexte de baisse démographique, le Gouvernement a annoncé la suppression de nombreux postes d'enseignants sur l'ensemble du territoire. En Dordogne, cette décision se traduit par la suppression de 28 postes dans les collèges et lycées et de 11,5 postes dans les écoles.

S'il est vrai que la démographie scolaire évolue, elle pourrait au contraire être une opportunité pour améliorer durablement notre système éducatif. La France reste en effet l'un des pays européens où les effectifs par classe sont parmi les plus élevés.

Plutôt que de supprimer des postes, cette situation devrait permettre de réduire le nombre d'élèves par classe, de renforcer les moyens en école primaire et de reconstituer un service de remplacement efficace, afin de redonner du temps aux enseignants comme aux élèves.
Donner à chaque élève le temps nécessaire pour apprendre, se former, réussir et construire son orientation, c'est faire le choix d'une véritable égalité des chances. C'est aussi investir dans l'avenir de nos territoires et de notre jeunesse.



Remise de la médaille du Sénat à Michel Lajugie

J'ai eu le plaisir de remettre la médaille du Sénat à Michel Lajugie lors de sa cérémonie de vœux, en présence de nombreux élus, habitants et proches.

Maire de Saint-Geniès depuis 2008, Michel a consacré 18 années de mandat à sa commune, menant des projets majeurs tels que l'aménagement du bourg, la modernisation des infrastructures et la création de logements sociaux. Ancien agriculteur, il a toujours défendu le monde rural et soutenu l'agriculture locale.

Vice-président du Conseil départemental et de l'Union des maires de la Dordogne, Michel Lajugie incarne la proximité, la solidarité et l'engagement pour le service public. Après trois mandats, il passera le relais à la mairie tout en poursuivant son action départementale, et pourra enfin profiter de moments bien mérités avec son épouse... probablement sur les routes en camping-car.

Je salue aussi toutes celles et ceux qui ont décidé de passer la main. Pour nombre d'entre eux, ils ont servi l'intérêt général et notre République pendant de très nombreuses années. Qu'ils en soient remerciés

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K : [ici](#)

Marie-Claude Varaillas
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varaillas.

[Se désinscrire](#)

